



- Extrait du registre des délibérations
Commission « Finances et affaires générales »

Conseil municipal du 10 décembre 2020
Séance du 23 novembre 2020

8 Associations sous convention d'objectifs - acomptes sur subventions 2021

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

- Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

- Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme LEHNER, M. BOUKHACHBA, Mme MOUSSATEN, MM BROCHOT, DEME, Mmes FAZAL, SAVAS, M. LEMAIRE, Mme LAMBRE.

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

MM CABARET, MARTIN, Mme TALL, M. PERRIN, Mme ELONGUERT, M. LUCAS, Mme JACQUEMART, M. NACHITE, Mme DUCHATELLE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme ALKAYA	Pouvoir à :	M. BOUKHACHBA
M. AKABLI	Pouvoir à :	M. DEME
Mme MEUNIER	Pouvoir à :	M. BROCHOT
M. BULUT	Pouvoir à :	Mme LEHNER
Mme DUHIN	Pouvoir à :	Mme MOUSSATEN
Mme SAKHO	Pouvoir à :	M. VILLEMMAIN
M. KHOULA	Pouvoir à :	M. MARTIN
Mme SGHIRI	Pouvoir à :	Mme LAMBRE
M. N'DIAYE	Pouvoir à :	M. CABARET
Mme SOW	Pouvoir à :	Mme TALL
M. AÏT MESSAOUD	Pouvoir à :	Mme LAMBRE
M. EL OUASTI	Pouvoir à :	M. MARTIN
Mme PEREZ	Pouvoir à :	M. PERRIN
M. ZAHRAOUI	Pouvoir à :	M. LEMAIRE
Mme SENET	Pouvoir à :	M. BOUKHACHBA
Mme MAUPIN	Pouvoir à :	M. LUCAS
Mme JAJAN	Pouvoir à :	Mme JACQUEMART
M. KA	Pouvoir à :	M. NACHITE
M. SERTAIN	Pouvoir à :	Mme DUCHATELLE

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés : M. BOULHAMANE	1
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	38
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération :	0

- Date de la convocation : 04/12/2020

- Rapport de présentation :

Monsieur Karim BOUKHACHBA, maire-adjoint, expose :

Par délibération le conseil municipal a autorisé la signature de conventions d'objectifs, avec différentes structures.

Lesdites conventions prévoient, le versement d'un acompte sur subvention, en début d'année, comme suit :

ASSOCIATIONS	Subvention de fonctionnement 2020	1 ^{ère} échéance	Taux	Montant 1 ^{er} acompte
AS TIR	12 809,00 €	janv-21	30%	3 842,70 €
AVENIR DE CREIL	17 082,00 €	janv-21	30%	5 124,60 €
CLUB AMICAL DE TENNIS	18 364,00 €	janv-21	30%	5 509,20 €
CENTRE GEORGES BRASSENS	154 438,00 €	avr-21	50%	77 219,00 €



Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le 11/12/2020
ID : 060-216001743-20201210-DLRG201210008-DE

LA FAIENCERIE THEATRE DE CREIL	400 000,00 €	janv-21	25%	100 000,00 €
AFC CREIL	41 858,00 €	Janv-21	30%	12 557,40 €
COMITE DES ŒUVRES SOCIALES	75 000,00 €	Janv-21	40%	30 000,00 €
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	1 673 000,00 €	Fév-21	25%	418 250,00 €

Il vous est demandé d'autoriser le versement de ces acomptes, conformément aux conventions d'objectifs.

Vous êtes appelés à voter.



■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
Vu le budget primitif 2020, notamment l'annexe B1.7,
Vu les conventions d'objectifs,
Vu l'avis de la commission « Finances et synthèse » en date du 23 novembre 2020,
Considérant le besoin de trésorerie des associations,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Monsieur Cédric LEMAIRE ne prend pas part au vote.

Votants : 37

Pour : 37

Contre : 0

Abstention :

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : de verser conformément aux conventions d'objectifs, les acomptes sur subvention 2021 suivants :

ASSOCIATIONS	Montant de l'acompte	Comptes
AS TIR	3 842,70 €	6574/40/DB
AVENIR DE CREIL	5 124,60 €	6574/40/DB
CLUB AMICAL DE TENNIS	5 509,20 €	6574/40/DB
CENTRE GEORGES BRASSENS	77 219,00 €	6574/524/CB
LA FAIENCERIE THEATRE DE CREIL	100 000,00 €	6574/313/CA
AFC CREIL	12 557,40 €	6574/40/DB
COMITE DES ŒUVRES SOCIALES	30 000,00 €	6574/520/AA
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	418 250,00 €	657362/520/AA

Article 2 : d'imputer les dépenses correspondantes aux comptes prévus à cet effet au budget de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télérécoeurs citoyens accessible par le biais du site www.telerecoeurs.fr.

Date d'affichage : **11 DEC. 2020**

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le **17 DEC. 2020**

et publication ou notification le **17 DEC. 2020**

affiché le **11 DEC. 2020**

CREIL le **17 DEC. 2020**

Maire de Creil
Président de l'ACSO



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

Francis LE PAPE

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le 11/12/2020 
ID : 060-216001743-20201210-DLRG201210008-DE

[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page]